

11.—Bilan fédéral, 31 mars 1964-1966 (fin)

Détail	1964	1965	1966
Passif (fin)	\$	\$	\$
<b>Dettes non échues</b>			
Obligations			
Payables au Canada.....	16,133,692,000	16,461,809,150	16,588,787,500
Payables à Londres.....			
Payables à New York.....	376,405,029	376,405,029	370,999,629
<b>Bons et billets du Trésor</b>			
Payables au Canada.....	2,230,000,000	2,140,000,000	2,150,000,000
<b>Total, dettes non échues.....</b>	<b>18,740,097,029</b>	<b>18,978,214,179</b>	<b>19,109,787,129</b>
<b>Total, passif.....</b>	<b>25,923,733,116</b>	<b>26,573,425,709</b>	<b>27,598,436,858</b>

**Dettes garanties.**—En plus de la dette directe déjà mentionnée, le gouvernement fédéral a aussi assumé certaines obligations indirectes. Les grands éléments de cette dette indirecte ou éventuelle comprennent la garantie des prêts assurés en vertu de la loi nationale sur l'habitation, la garantie des obligations du National-Canadien et la garantie des dépôts des banques à charte à la Banque du Canada. Le reste consiste principalement en garanties de prêts consentis par les banques à charte à la Commission canadienne du blé, aux cultivateurs et aux étudiants d'université et en garanties au titre de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

12.—Dettes garanties de l'État au 31 mars 1965

SOURCE: Comptes publics du Canada

Détail	Garantie autorisée	Détenu par le public au 31 mars 1965 <sup>1</sup>
	\$	\$
<b>Obligations ferroviaires garanties, capital et intérêts</b>		
National-Canadien, obligations 3%, éch. 1966.....	35,000,000	35,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1967.....	50,000,000	50,000,000
National-Canadien, obligations 4½%, éch. 1967.....	72,300,000	72,300,000
National-Canadien, obligations 5½%, éch. 1968.....	55,800,000	55,800,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1969.....	70,000,000	70,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1971.....	40,000,000	40,000,000
National-Canadien, obligations 5½%, éch. 1971.....	190,561,500	190,561,500
National-Canadien, obligations 3½%, éch. 1974.....	200,000,000	200,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1975 <sup>2</sup> .....	6,486,486	6,486,486
National-Canadien, obligations 5½%, éch. 1977.....	84,150,000	84,150,000
National-Canadien, obligations 4½%, éch. 1981.....	300,000,000	300,000,000
National-Canadien, obligations 5½%, éch. 1985.....	99,500,000	99,500,000
National-Canadien, obligations 5½%, éch. 1987.....	164,500,000	164,500,000
<b>Autres garanties</b>		
Dépôts des banques à charte à la Banque du Canada.....	Non spécifié	897,218,288
Prêts consentis par des prêteurs, en vertu de la Partie IV de la loi nationale sur l'habitation, 1954, pour l'agrandissement et l'amélioration de maisons... Prête assurés consentis par des prêteurs autorisés, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, 1954.....	25,000,000	15,863,475
Assurance et garanties émises ou approuvées en vertu de l'article 21 et 21A de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.....	6,000,000,000	4,934,000,000 <sup>3</sup>
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.....	1,000,000,000	468,643,662
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants.....	76,182,536	63,945,589
Prêts des banques à charte et syndicats de crédit en vertu de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants.....	10,400	10,400
Prêts des banques à charte et syndicats de crédit en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.....	40,000,000	37,459,073 <sup>4</sup>
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises.....	2,376,375	250,477
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les crédits aux petites entreprises.....	37,455,472	10,582,576
Prêts des banques à charte à la Commission canadienne du blé.....	414,000,000	169,770,000

<sup>1</sup> En outre, l'État a un passif éventuel indéterminé à l'égard de contrats de garantie de loyers qui s'élevaient à environ \$14,629,700 en 1964. A ce montant correspondait une réserve de \$3,901,429 retenue par la Société centrale d'hypothèques et de logement. <sup>2</sup> Ce passif éventuel est exprimé en dollars canadiens; il est payable en dollars américains seulement et convertis sur la base de \$1 américain = \$1.06108 canadien. <sup>3</sup> D'après les déclarations des prêteurs autorisés (en conformité de l'article 45 des Règlements nationaux visant les prêts pour l'habitation), le 31 décembre 1964. <sup>4</sup> Comprend un passif indirect à l'égard des versements aux provinces non participantes.